



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
04/04/2025	04/04/2025	19	10	13	16

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle		X	Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia		X	M. PELIZZON Philippe
Mme HAAS Valérie		X	
Mr FARGES Cédric		X	Mr ANGOSTO Richard
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas		X	
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance	Mme GROSJEAN-BALARD Carole		

Délibération n°2025-04-09-05
Résultat du vote **16 pour**

Objet : Permis de végétaliser – Autorisation temporaire d’occupation du domaine public.

Pour rappel, le Conseil Municipal par délibération n°D2022-03-01-01 du 01/03/2022 avait approuvé la mise en place d’un « permis de végétaliser » sur la commune ainsi que la convention afférente de mise à disposition d’espace public et la charte de végétalisation qui synthétise les engagements réciproques de la ville et des bénéficiaires intéressés par la démarche.

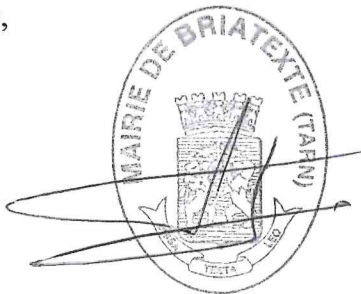
Il est proposé de simplifier les modèles de permis de végétaliser et de la charte de végétalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- ✓ **D’APPROUVER** la nouvelle charte de végétalisation qui synthétise les engagements réciproques de la ville et des bénéficiaires intéressés par la démarche.
- ✓ **D’APPROUVER** la nouvelle convention-type de mise à disposition d’espace public accordant un permis de végétaliser.
- ✓ **D’AUTORISER** le Maire ou son adjoint délégué à signer lesdites conventions et tous documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

